

Organe d'information de la F.N.B.M.I.G

# BLESSÉS MULTIPLES ET IMPOTENTS DE GUERRE *et veuves d'adhérents*

Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot sous le n° 180

Numéro 78  
Nouvelle Série  
Bulletin trimestriel  
2/2019





Voilà 10 ans qu'avec ma casquette de président de l'UDAC 73, je lis les messages de l'UFAC au monument aux morts de Chambéry ; presque le même temps pour l'animation du site ufac.eu et de sa page facebook. presque le même temps pour penser ce bulletin et amener notre fédération à sortir du purgatoire !

Avec Marcel Ruby, avec Marc Mortoire, avec Roger Taché, avec Pierre Guihomat et bien d'autres, nous avons étudié les moyens pour ne pas disparaître précocement en actualisant nos statuts et règlement intérieur votés en 2012.

Voilà 30 ans que je repete que l'algerie fut aussi le théâtre du djihad et les sevices infligés aux corps de nos camarades abattus dans des embuscades sont bien les mêmes que ceux des victimes du Bataclan.

Et oui, on a les infos qu'on veut ! Mais je cause, je cause et tout le monde s'en fout.



89°ASSEMBLEE GENERALE – PARIS – 28 - 29 JUIN 2019



Notre Assemblée Générale, 89<sup>ème</sup> de la F.N.B.M.I.G., s'est tenue les 28 et 29 juin 2019 à la mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, 72, rue du Faubourg Saint Martin à Paris 10<sup>ème</sup> sous la direction du Président Fédéral A.J. MERCORELLI.

Il a souhaité la bienvenue à tous les membres présents ainsi qu'aux porte-drapeaux et donné ensuite la parole au Secrétaire Fédéral pour la lecture du rapport administratif. Voici donc le compte rendu de l'activité de notre Fédération :

**EFFECTIFS** : 58 adhérents nous ont quittés au cours de l'année écoulée, pour un monde que l'on croit meilleur. Nous sommes bien sûr dans l'impossibilité de les citer ici, trop nombreux, tous ces amis disparus.

Cependant nous les connaissons par communications téléphoniques, pour les avoir contactés par lettre ou par mail. Fin 2018 la situation se présentait ainsi : ACTIFS : 801, VEUVES : 303 SYMPATHISANTS 31 TOTAL 1135

Il ressort du tableau ci-dessus que notre effectif global s'est réduit de 142 personnes fin 2018 qui situait le total de nos adhérents à 1359, par rapport au précédent exercice.

Nous constatons comme les années précédentes une lente érosion de nos effectifs qui risque de se poursuivre, freinée heureusement par de nouveaux arrivants, 21 adhésions nouvelles.

Merci aux Présidents de Groupes et Sections qui recrutent dans la mesure de leurs moyens, des Anciens Combattants de la 4<sup>ème</sup> génération du feu, deux camarades inorganisés et ainsi que des sympathisants.

Pourtant le nombre de pensionnés militaires d'invalidité reste important : 229 000 - PMI fin décembre 2018. 146 000 - PMI fin décembre Ces camarades non organisés fourniraient nécessairement une source certaine d'adhérents.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Les députés    Des députés    Commissions et autres instances    Documents parlementaires    Europe et international    Découvrir l'Assemblée    Informations pratiques

Accueil > Documents parlementaires > Les rapports législatifs

Version PDF

N° 4125

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

CONFÉRENCE LÉGISLATIVE

Reunited à la Présidence de l'Assemblée nationale le 03 octobre 2016.

**RAPPORT**

FATT

AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE SUR LE PROJET DE loi de finances pour 2017 (n° 4061).

**a. Les pensions militaires d'invalidité**

Les crédits de paiement destinés au paiement des pensions militaires d'invalidité en 2016 se montent à 1 147,35 millions d'euros, soit un peu plus de 60 % (60,52 %) des crédits de l'action 1, et un peu moins de la moitié des crédits du programme (47,67 %) pour un nombre prévu au 31 décembre 2017 de 218 253 pensionnés. Ils sont en diminution de 42,37 millions d'euros (3,56 %) par rapport à la loi de finances pour 2016.

L'effectif du nombre de pensionnés au 31 décembre de chaque année figure ci-après.

PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE LA GUERRE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CONSIDÉRÉE					
	Invalides	Conjoints et orphelins	Assistants	Total	Taux d'évolution
2010	213 677	90 915	4 348	308 940	- 8,1 %
2011	204 303	86 451	4 119	295 873	- 4,2 %
2012	195 362	81 305	3 926	280 593	- 4,8 %
2013	186 614	76 570	3 770	266 954	- 4,9 %
2014	179 827	72 100	3 541	255 468	- 4,6 %
2015	170 755	67 234	3 371	241 360	- 5,2 %
Prévisions 2016				229 216	- 4,9 %
Prévisions 2017				218 253	- 4,9 %

Source : secretariat d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

NOMBRE DE PENSIONS ALLOUÉES AUX AYANTS CAUSE  
(AU 1<sup>ER</sup> JANVIER)

## **GESTION ADMINISTRATIVE**

Le Secrétariat de la Fédération fonctionne, dans un souci d'économie, désormais en effectif réduit avec Mme TACHÉ, Secrétaire administrative qui assume à elle seule la bonne marche administrative de la Fédération.

En cas d'absence au siège, les communications téléphoniques basculent automatiquement sur son portable, ce qui assure un suivi complet de la permanence téléphonique du Siège Fédéral, n'oublions pas bien sur les communications par informatique sur le mail de la Fédération.

Au cours de l'année 2018, à peine une centaine de lettres, 350 mails, une quinzaine de communications téléphoniques par jour ont été traités.

Si le nombre de lettre reçues et envoyées ont considérablement baissés, les email reçus ou expédiés ont explosés. Au moins 500 si ce n'est plus ont été exploités.

La photocopieuse, onéreuse, a été changée, elle est aussi largement utilisée, par la Secrétaire, le Président Fédéral et le Secrétaire Fédéral.

Le bulletin trimestriel a été édité 3 fois au cours de l'année 2018, suite à l'indisposition du Président. Ce bulletin édité par NeaGraphic en Savoie, est rédigé par le Président Fédéral AJ MERCORELLI qui s'implique totalement dans cette rédaction du bulletin, ainsi que de sa mise en page.

Le journal est présenté avant parution au Secrétaire Fédéral, aux Vice-Présidents, Au Trésorier Fédéral et aux Présidents de Groupes et Sections pour approbation et rectification si nécessaire. Ce journal est ensuite édité et adressé aux adhérents, ainsi qu'aux services départementaux de l'ONAC.

Le bulletin trimestriel s'est modernisé et de nombreuses photos illustrent l'activité des Présidents, adhérents des groupes et sections dans leurs diverses manifestations, Assemblées Générales, remises de décorations etc.

Comme à l'accoutumée votre Secrétaire Fédéral incite fortement nos adhérents à lire avec attention ce journal trimestriel qui contient l'actualité de tout ce qui concerne la Défense des Droits, l'Action Sociale ainsi que les nouvelles les plus récentes de la Défense, et du Monde Combattant. Signalons également la place réservée ceux d'entre nous qui le souhaiteraient l'envoi de récits vécus dans le cadre des Guerre 39-45, Indochine, AFN, etc, rubrique prévue (règlement intérieur, article 14)

## **RELATIONS AVEC LES GROUPES ET SECTIONS**

Celles-ci se développent normalement. Elles sont un trait d'union entre Paris et les adhérents des régions ou nous sommes implantés. Nous devons être conscients de l'importance de ces relations amicales et confiantes. Base de l'existence même de notre Fédération. Dans ce sens, il est prévu au règlement intérieur Article 9, fonctionnement des Groupes et Sections.

Il est recommandé aux Groupes et Sections de demander la présence d'un membre du Bureau Fédéral lors de leurs assemblées générales.

**ACTION SOCIALE** elle se poursuit dans le but défini lors de nos précédentes réunions.

« Venir en aide à nos adhérents et manifester matériellement notre amitié et notre respect aux plus anciens de nos membres et à leur veuves » ,

Ont été expédiés en 2018 : 844 colis de Noël, en augmentation de 47 par rapport à 2017, nos adhérents atteignant l'âge requis. De nombreuses lettres de remerciement prouvent s'il en est besoin que ces attentions en direction de nos

membres sont appréciées. Tout adhérent ayant 20 ans de présence à la Fédération et âgé de 75 ans, à jour de ses cotisations est destinataire du colis de Noël. D'autre part 45 allocations décès ont été attribuées.

Une première analyse permet de constater que 838 adhérents soit plus de 75% de l'effectif de notre Fédération ont pu bénéficier de l'action sociale mise en place par le Président et les membres du Conseil d'Administration.

844 colis de Noël : 31 600 € , 45 allocations décès 33 750 €  
La somme globale consacrée à l'action sociale s'élève à 65 350 €

A cette somme nous devons ajouter l'aide à l'achat du drapeau de la Section de Bourgogne. Cette action sera prolongée dans le temps et accrue si cela est possible avec l'aide financière de notre association sœur l'UBFT, que nous remercions vivement.

## **SOUVENIRS ET COMMEMORATIONS**

La Fédération est régulièrement représentée par le Président Fédéral AJ MERCORELLI, le Secrétaire Fédéral Roger TACHÉ et le porte-drapeau Claude MANGIN, aux cérémonies à l'Arc de Triomphe, ainsi qu'aux Congrès des Associations du Comité d'Entente, ainsi que Thierry BAUDRIER, porte-drapeau du groupement de Seine et Marne. Elle prend part également aux ravivages de la Flamme, messes souvenirs auxquelles nous convient les 6 associations du Comité d'Entente.

## **BUREAU DIRECTEUR**

Il s'est réuni les 26 avril et 12 octobre 2018. Il traite principalement tout ce qui concerne la vie courante de la Fédération.

## **UFAC**

Cette confédération regroupe en son sein la presque totalité des Fédérations d'Anciens Combattants, ainsi que les UDAC qui réunit dans les départements les nombreux groupements d'Anciens Combattants, le Président Fédéral A.J. MERCORELLI, fait partie du bureau de cette structure, Robert CHEVENON, Président de la Commission de Contrôle et moi-même faisons partie de la commission de Défense des Droits. Une dizaine de propositions concernant la Défense des Droits sont toujours inabouties depuis des dizaines d'années. L'UFAC réclame depuis longtemps la tenue d'une commission tripartite Gouvernement-Parlementaires – Anciens Combattants, afin d'examiner et résorber le retard pris par le point PMI, en retard d'au moins 7%.

## **FEDERATION MAGINOT**

Nous signalons également notre appartenance depuis déjà plusieurs années, à la Fédération Maginot (FNAM), ou la F.N.B.M.I.G. est inscrite sous le numéro 180. Le Président Fédéral et moi-même assistons régulièrement aux Congrès Nationaux de cette grande Fédération.

**CONCLUSION** Nous ne sommes pas seuls, 2 millions d'Anciens Combattants dont plus de 140 000 pensionnés militaires toujours actifs.

Le souvenir des souffrances endurées pour les Invalides de Guerre qui se conjugue au passé et au présent doit se traduire par une juste réparation des blessures reçues au service de la France dans un délai raisonnable.

Les tarifs spéciaux SNCF liés à la Carte d'Invalidité des pensionnés de Guerre doivent être préservés et la valeur du point régulièrement révisée

Merci de votre patience et de votre écoute.

Le président Fédéral donne ensuite la parole au Trésorier

Fédéral, le Colonel Christian LAFAYE qui développe le rapport financier

L'UBFT annonce le versement trimestriel en augmentation à 21 000 € soit 84 000 € par an, la subvention Maginot 3 500 €

Le trésorier attend la rénovation du hall d'entrée au 10 rue de Lancry, coût estimé à 35 000 € Après ce développement du rapport financier, le Président donne la parole au Président de la Commission de Contrôle pour la lecture de ce rapport. Le Président Robert CHEVENON, donne la parole à Henri MAINHARDT pour la lecture de ce rapport.

### **RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTROLE**

Le Président de la Commission de Contrôle, R. CHEVENON, a procédé à l'examen des comptes de la Fédération, pour l'exercice 2018, au siège de la Fédération des Blessés Multiples et Impotents de Guerre. Les Registres, les Livres et tous les documents comptables de la Fédération, tenus par Madame Pierrette TACHÉ, ont été mis à la disposition du Président de la Commission de Contrôle. Les vérifications minutieuses et pointage qui ont été effectués ont permis de constater : **D'une part, la parfaite régularité de la comptabilité présentée. D'autre part, l'exactitude de la situation financière.** La Commission de Contrôle constate avec satisfaction le maintien de l'action sociale conduite par la Fédération en faveur de ses adhérents et de ses ayants droits. En conclusion, Le Président de la Commission de Contrôle, R. CHEVENON, estime que l'Assemblée Générale peut approuver les comptes tels qu'ils ont été présentés et donner quitus à notre Trésorier Fédéral Christian LAFAYE. Le Président Fédéral après lecture de ce rapport met aux voix le rapport moral et financier qui sont adoptés à l'unanimité moins une voix. L'ordre du jour se poursuit par l'élection du tiers sortant du Conseil d'Administration. Le Secrétaire Fédéral signale la candidature de Mme Mireille PERNOD MARTEL, ainsi que celle de M. Edmond GARCIA, nouveau Président de la Région Marseille Provence, qui remplace notre ami Pierre SOLDAN. Il est signalé également, que le pouvoir délivré par le Président du Groupe Bourgogne Franche Comté, Michel LAPLACE est adressé à AJ MERCORELLI Président Fédéral. Jacques CLOUP et Pierre BIRAL, ont quant à eux, adressé leur pouvoir au Secrétaire Fédéral ROGER TACHÉ.

La Commission de contrôle en prend acte et organise les élections. Les membres renouvelables sont élus et réélus à l'unanimité dans le cadre de l'élection du tiers sortant. Il s'agit de : BIRAL Pierre, GARCIA Edmond, HODOUL Louis, LAPLACE Michel, NOSS Jean Marie, PERNOD MARTEL Mireille.

**MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :** BIRAL Pierre, GALLIOT Georges, GARCIA Edmond, HODOUL Louis, LAFAYE Christian, LAPLACE Michel, LE CORFEC Henri, MAIRET Pierre, MANGIN Claude, MERCORELLI André Jean, NOSS Jean Marie, PERNOD MARTEL Mireille, TACHÉ Roger. Le Conseil d'Administration étant au complet le Président demande si un administrateur réclame le vote à bulletin secret. Sans opposition le vote se déroule à main levée. A la suite de ces élections le **Bureau Fédéral** se compose ainsi VICE PRESIDENT HONORAIRE : ALEMANY Georges, PRESIDENT FEDERAL, MERCORELLI André Jean, SECRETAIRE FEDERAL, TACHÉ Roger, TRESORIER FEDERAL, LAFAYE Christian, VICE PRESIDENTS : HODOUL Louis, MAIRET Pierre, NOSS Jean Marie.

**BUREAU DIRECTEUR :** MERCORELLI AJ, LAFAYE Christian,

MAIRET Pierre, NOSS Jean Marie, TACHÉ ROGER COMITE DE REDACTION, MERCORELLI AJ COMMISSION DE CONTROLE Président : CHEVENON Robert, Membre : MAINHARDT Henri Le Président Fédéral AJ MERCORELLI donne ensuite la parole aux Présidents des Régions et départements pour un large tour d'horizon.

### **GROUPE REGIONAL PROVENCE CORSE**

Le Président Régional Edmond GARCIA qui succède à notre ami Pierre SOLDAN, annonce un effectif de 77 adhérents – 45 actifs 22 veuves. Un nouveau Bureau a été constitué avec 6 administrateurs Le Groupe a perdu 11 adhérents en 2018 (décès et radiations) 6 nouvelles adhésions ont été enregistrées. Quelques difficultés en ce qui concerne les cotisations fixées à 20 € Le Président GARCIA assure également la fonction de porte-drapeau, à ce titre il a participé à 18 cérémonies régionales. Il compte tout mettre en œuvre pour faire connaître son Association.

### **SECTION DU PUY DE DOME**

Le Président de la section du Puy de Dôme, Georges GALLIOT, assesseur au Tribunal des Pensions s'est chargé, suite au décès de Claude LEJARLE, Président de la section de l'Allier de la fusion, section Allier-Puy de Dôme qui sera effective dès le 1er janvier 2020. Il se souvient du Président Marc MORTOIRE qui l'a décidé à rejoindre la F.N.B.M.I.G. Il signale la présence de sa nouvelle porte-drapeau Fadoua, qui a effectué 10 mois de service volontaire. Elle a suivi également un stage de porte-drapeau.

### **GROUPE DE L'EST**

Le Président du Groupe Jean Marie NOSS annonce un effectif de 60 adhérents Un nouvel adhérent est arrivé de la Haute Marne. Les cotisations tardent parfois à arriver. Jean Marie NOSS tient à remercier Pierre MAIRET de ses conseils avisés.

**GROUPE SAVOIE MONT BLANC ISERE** Le Président du Groupe Louis HODOUL, annonce un effectif de 155 pensionnés, 103 adhérents, 52 veuves. Le Président évoque le nombre de BMIG à la création du groupe soit mille adhérents. Louis HODOUL, privilégie le contact humain – visite – téléphone – lettre de fin d'année afin de régler en douceur le problème des cotisations qui restent fixées à 10 € pour les pensionnés et 5 € pour les veuves. Il demande une baisse des conditions d'accession pour recevoir le colis de Noël (75 ans d'âge et 30 années de cotisations)

### **SECTION DE SEINE ET MARNE**

Le Président Roger TACHÉ annonce un effectif de 70 personnes Le porte-drapeau Thierry BAUDRIER est vice-président, Pierrette trésorière ; Le Président est comme notre ami HODOUL, nostalgique des années 70, 300 personnes à l'Assemblée Générale à Dammarie les Lys. Les tarifs fixés depuis longtemps à la F.N.B.M.I.G. sont toujours d'actualité 10 € Nos adhérents majorent largement leurs cotisations annuelles L'Assemblée Générale aura lieu cette année le 14 septembre à BARBIZON.

### **GROUPE DU RHONE**

Le Président Christian LAFAYE annonce un effectif de 123 personnes – 94 pensionnés et 23 veuves. Il regrette qu'une dizaine de personnes oublient de s'acquitter de leur cotisation annuelle. La distribution des colis de Noël s'est bien déroulée. Il regrette cependant que Pierrette ait donné son numéro personnel au Cellier du Périgord. L'Assemblée Générale qui a eu lieu le 5 février 2019, s'est très bien déroulée avec une nombreuse assistance. Le



Président évoque le Congrès 2020 (90<sup>ème</sup> anniversaire de la Fédération) qui se déroulera à Lyon en juin prochain. En ce qui concerne le recrutement, le Président LAFAYE fonde l'espoir de recruter des adhérents dans le cadre de la F.N.A.M.C. (4<sup>ème</sup> génération du feu).

### **GROUPE REGIONAL LANGUEDOC ROUSSILLON**

Le Président Pierre MAIRET, signale qu'il préside depuis 5 ans le groupe du Languedoc Roussillon, il a succédé au Président Marc MORTOIRE, qui a présidé durant 37 années cette association régionale. Son effectif - 147 adhérents dont 40 veuves. L'Assemblée Générale a eu lieu le 2 juin.

Le Bureau se compose de : Albert MOLINA - Secrétaire, Henri MAINHARDT, trésorier ainsi que de la secrétaire adjointe Jeannine COUTRON. Le Président MAIRET précise en ce qui concerne la F.N.B.M.I.G. que les veuves font partie de 3 groupes distincts : Celles dont le mari avait moins de 60 % d'invalidité Celles dont le mari avait de 60 à 80 % avec une réversion Celles dont le mari avait plus de 80 %, veuve de guerre ou conjoint survivant - nouvelle appellation Le Président MAIRET demande la suppression de la vignette annuelle. Un échange de vue général s'est instauré. Après un large débat le vote qui a clôturé cet échange a abouti à la suppression de la vignette à l'unanimité. Le Président Fédéral avant de clore l'Assemblée Générale a tenu à présenter solennellement l'entrée au Conseil d'Administration de Mireille PERNOT MARTEL, et a tenu à nous entretenir de la situation nationale en ce qui concerne la France et l'Europe. Il nous cite comme acquit, la carte à cheval 62-64, (carte du combattant accordée à ceux d'entre nous qui étaient en Afrique du Nord à cette date.) Le Point de pension relevé à 14 € 45 le 1er avril 2017 il était à 12 € 89 en janvier 2005 Le Comité d'Entente des GIG a fait passer un document de 30 propositions au Président de la République qui a été accepté par tous les Ministres, sauf celui de la Justice. Le Président Fédéral signale que cette année sera marquée par le 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. Il a salué le dévouement des porte-drapeaux. Il a également regretté la non-représentation de plusieurs sections et groupes régionaux de la F.N.B.M.I.G. A 11 H 40, l'ordre du jour étant épuisé, le Président Fédéral appelle les participants à se rendre au rez de chaussée de la Mairie pour le dépôt de gerbes. Madame CORDEBARD, Maire du 10<sup>ème</sup> étant indisponible, le Président a déposé la gerbe devant le monument aux morts de la mairie avec Mireille PERNOT MARTEL. Les participants, après

la photo de groupe, regagnent la salle des mariages pour la réception offerte par la Mairie. Le déjeuner de travail a eu lieu comme chaque année au restaurant Le Saulnier, boulevard de Strasbourg. A 17 heures départ pour l'Arc de Triomphe. La gerbe traditionnelle fut déposée en présence des Présidents de Groupes et Sections et porte-drapeaux, par le Président Fédéral, AJ MERCORELLI et Edmond GARCIA. Le Président Fédéral a ensuite ravivé la flamme du Soldat Inconnu en compagnie de Louis HODOUL, Edmond GARCIA, et de Chloé TACHÉ. A 19 heures le bus attendait pour nous transporter de l'Arc de Triomphe au restaurant « le Congrès d'Auteuil. Le repas excellent et convivial, fut animé par un illusionniste, Fred ERISKSEN. Notre Médecin Fédéral Arnaud LAMAZERE, Alain CUINET, Président de l'AMYGO, Eliane BONIMOND, Secrétaire du Comité D'Entente des GIG étaient présents. A 11 h 30 nous avons regagné nos hôtels enchantés de cette belle soirée.

### **PROMENADE DU SAMEDI MATIN 29 JUIN**

Comme chaque année, Pierrette avait programmé une promenade à travers la capitale. En cette année 2019, il s'agissait d'une ballade de 2 h 30 sur la Seine organisée par CANAUXRAMA. Le départ a eu lieu sur le bateau au départ du Port de l'Arsenal, de l'Opéra Bastille à Bercy et Boulogne. Puis, la croisière a commencé tout doucement pour sortir du Port, passé l'écluse de la Bastille, nous avons regagné la Seine. Nous avons longé l'île Saint Louis, passé sous les ponts de Paris, vu Notre Dame, la Tour Eiffel, la statue de la Liberté, etc. le tout commenté par un guide expérimenté. Après cette belle promenade sur le fleuve, le diner de clôture fut ensuite servi au restaurant « la Pizza Pinot » place de la République dans la joie et la bonne humeur.



## ASSEMBLEE GENERALE 2019 DU GROUPE LANGUEDOC ROUSSILLON

L'assemblée générale statutaire s'est tenue le dimanche 02 juin 2019 au domaine de l'Argentière à MONTBLANC (Hérault) sous la présidence de Pierre MAIRET

A 10 heures 45, le président ouvre la séance devant 38 adhérentes et adhérents. Nous leur souhaitons la bienvenue et les remercions de leur présence. MERCI à ceux qui nous ont signalé leur absence en raison de santé ou obligations familiales.

Comme l'an passé nous regrettons l'absence de notre secrétaire général Albert, MOLINA du à l'état de santé de son épouse. Il ne manque pas de nous appeler à l'ouverture de la séance pour nous souhaiter un bon déroulement de cette AG et de saluer tous les présents. Ce qui sera fait en direct.

Le rapport moral et d'activité, qu'il aura rédigé, est lu et commenté par la Secrétaire adjointe Mme Jeanine COUTRON.

Dans ce rapport, il sera fait état du transfert des TPMI vers les Tribunaux administratifs.

De l'ordonnance de décembre 2018, nous supprimant les réductions faites aux transports SNCF à compter du 03 décembre 2019. Le Président apportera des précisions sur ce point et citera les engagements pris par notre Secrétaire d'Etat dans une lettre adressée à l'Amiral LACAILLE Président de la Fédération nationale André MAGINOT. Un décret est en cours de préparation.

Le trésorier général Henri MAINHARDT a donné lecture du rapport financier 2018 et le de la Président commission de contrôle Alain, CARRIER après avoir lu le P.V a proposé de donner quitus à cette gestion. Les trois rapports ont été approuvés à l'UNANIMITE.

**DONS :** Tous les ans des dons sont faits au moment de la

cotisation annuelle ou de l'AG. Nous remercions tous les donateurs et principalement les adhérents ayant faits des dons de 490 - 120 et 90 euros qui ont déjà été remerciés individuellement par courriel ou appel téléphonique.

**EFFECTIF :** Depuis la dernière AG, nous avons enregistré 07 décès.

UNE démission pour raison de santé.

DEUX radiations pour non paiement de cotisation de plus de 2 ans.

**ELECTION :** Le contrôle - dépouillement et la vérification des 37 bulletins de vote par correspondance. Election et renouvellement triennal de Messieurs PALMA, Alain et TAMAGNI Daniel - A l'UNANIMITE.

**ADHESION :** Nos sommes heureux d'accueillir MOLINER, Manuel.

Le président clôture l'assemblée générale à 11 heures 45. Elle est suivie du traditionnel repas partagé par 50 convives. Trois excusés de dernière minute pour raisons de santé.



## ASSEMBLEE GENERALE 2019 DU GROUPE SAVOIE ISÈRE

### ACCUEIL

Le Président remercie les personnes présentes et les personnes qui n'ayant pas pu venir ont envoyés leurs procurations. Et sans plus attendre, il invite les portes drapeaux à entrer dans la salle.

Mr René Dagand porte le nouveau drapeau que Mr le maire d'Aix les bains nous a offert et remis officiellement le 14 Juillet. René Dagand médaille militaire et cité à l'ordre de l'armée a été très gravement blessé en Algérie. Il a reçu une décharge d'un fusil de chasse à bout portant. Il doit sa survie à son extraordinaire courage et à sa robustesse. Chef d'entreprise, maire de son pays et ami fidèle, il est présent à toutes les manifestations. Nous le remercions pour son assiduité.

Mr Lambert Trébillot porte drapeau de la Haute Savoie, représente ce département à toutes les occasions. De plus, il m'accompagne à Paris toutes les années pour l'AG fédérale. Je remercie son épouse qui l'accompagne à toutes les manifestations. Nous les remercions.

A savoir que Monsieur Lambert Trébillot va recevoir la

médaille des porte-drapeau de 10 ans que j'aurais le plaisir de lui remettre.

### RAPPORT MORAL

Le président va maintenant parler de son groupe qui compte cette année :

150 adhérents (100 hommes et 50 femmes).

Nous ont quittés cette année :

Mme Bouchez à Cognin.

Mr Gaja à St Marcellin.

Mr Mareschal à Vions.

Mr le Général Massia à Chambéry.

Mme Garambois Raymonde à Fontanil Cornillon.

Mme Bernardis Louise à St Jean de Maurienne.

Une minute de silence est respectée à leur mémoire.

Pour cette AG 2019 nous sommes 33 présents et nous avons reçu plus de 70 pouvoirs. Le quorum étant atteint, l'assemblée pourra délibérer.

Le président national A.J Mercorelli, président honoraire de notre groupe est remercié et des voeux lui sont présentés



pour un total rétablissement à la suite de son accident cérébral.

Roger Taché, notre secrétaire général national et son épouse Pierrette, secrétaire « général » indispensable au bon fonctionnement des BMIG, sont remerciés également. Sont rappelés les droits que les BMIG accordent aux adhérents (Allocations obsèques, colis de Noël, secours exceptionnels...).

Le président à ce stade lance un appel à ses deux vices présidents pour qu'une solution soit trouvée et lui soit proposée pour la prochaine assemblée générale qui pourrait être scindée en deux dans les départements réciproques de Savoie et de Haute Savoie.

Une réunion de bureau sera organisée afin d'en établir une stratégie pour les années à venir.

### **RAPPORT D'ACTIVITE**

Personne n'est mieux placé que notre secrétaire Mme Françoise Avenière pour lire la longue liste des participations aux manifestations patriotiques diverses auxquelles elle a participé de même que Mr Adrien Avenière, vice président de notre groupe.

S'ajoutent bien évidemment les participations du président, des porte-drapeaux et de certains membres... Il est à noter que ces manifestations sont très nombreuses, éloignées les unes des autres ce qui fini par user et démotiver... Sans oublier les obsèques de nos adhérents auxquels nous devons, si possible, rendre un dernier hommage.

Le président tient à remercier vivement et également les porte-drapeaux qui très souvent participent à ces commémorations diverses.

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MERCORELLI André : Président honoraire

HODOUL Louis : Président

AVENIERES ADRIEN: Vice Président Savoie Isère

CHEVENON Robert : Vice Président Haute Savoie

TRUCHET Jocelyn: Secrétaire général

PEREZ Louis : Trésorier général

DAGAND René : Porte-drapeau

TREBILLOT Lambert : Commission contrôle porte drapeau

NICOLLIN Pierre : Commission contrôle

LEICHTNAM JOSE : Recrutement – Conseil

AVENIERES Françoise : Secrétaire

BURGER Hélène : Chargée des relations avec les veuves

Les membres du conseil d'administration ont été reconduits dans leurs fonctions.

A noter, cependant, que le général José Leichtnam remplira en plus de ses fonctions, le rôle de contrôleur aux comptes.

### **INTERVENTION DU SECRETAIRE GENERAL NATIONAL TACHE**

Comme à son habitude, Roger Taché nous a brossé un tableau des différents changements dans l'administration des BMIG au sein de la nation.

Des questions lui ont été posées auxquelles il a répondu en toute transparence.

### **INTERVENTION DU PRESIDENT FEDERAL MERCORELLI**

Notre président s'est détaché des contingences de la réunion et comme il sait si bien le faire, il nous a brossé un tableau réaliste de la situation de notre pays dans l'époque actuelle.

Il a été nécessaire d'intervenir pour que cette réunion se termine à l'heure dite et que chacun ait pu rejoindre la salle à manger où un très bon repas a été pris dans une ambiance excellente, à la satisfaction générale.



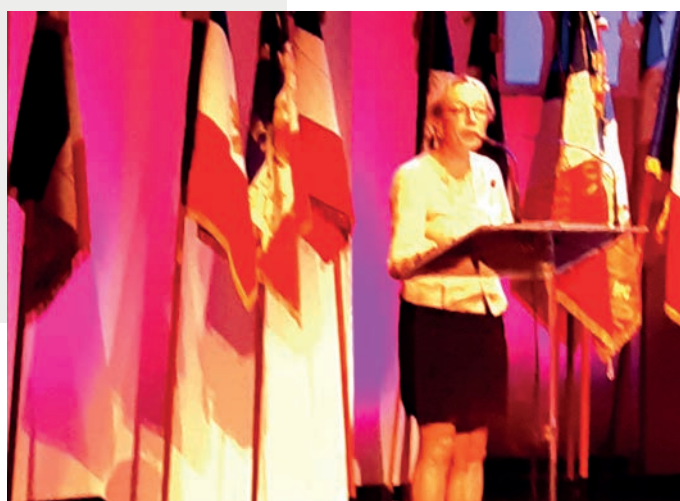
## MME VÉRONIQUE PEAUCELLE-DELELIS A SUCCÉDÉ À MME ROSE MARIE ANTOINE

Ancienne élève de l'ENA (promotion Fernand Braudel -1987), Véronique Peaucelle-Delelis a occupé différents postes au sein du secrétariat général pour l'administration du ministère de la Défense. Elle a été notamment directrice de projet pour l'encadrement supérieur (2001-2006), directrice de projet à la direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale (2006-2011) et directrice du centre de formation au management du ministère de la Défense (2012-2017). Depuis janvier 2018, elle était chargée de mission ministérielle « plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires ».

Véronique Peaucelle-Delelis a pris ses fonctions fin août dans les locaux de la direction générale de l'ONACVG, à l'Hôtel national des Invalides à Paris.



*Ce n'est qu'un au-revoir.*



*Véronique Peaucelle-Delelis à Aix les Bains pour le Congrès de l'Union Fédérale*

## ARRÊTÉ DU 23 OCTOBRE 2019 FIXANT LA VALEUR DU POINT D'INDICE DE PENSION MILITAIRE D'INVALIDITÉ AU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2017 ET AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 EN APPLICATION DES ARTICLES L. 125-2 ET R. 125-1 DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE GUERRE

La ministre des armées et le ministre de l'action et des comptes publics, Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L. 125-2 et R. 125-1,

Arrêtent:

**Art. 1er.** – La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1<sup>er</sup> octobre 2017 est, compte tenu de la variation de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat constatée, fixée à 14,46 €. La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est, compte tenu de la variation de l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'Etat constatée, fixée à 14,57 €.

**Art. 2.** – La ministre des armées et le ministre de l'action et des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 octobre 2019.

La ministre des armées,  
Pour la ministre et par délégation:  
Le chef du service des statuts et de la réglementation  
des ressources humaines militaires et civiles,  
L. GRAVELAINE

Le ministre de l'action et des comptes publics,  
Pour le ministre et par délégation:  
Le sous-directeur du budget,  
F. DESMADRYL



# ARRÊTÉ DU 30 OCTOBRE 2019 RELATIF AUX RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION DE RECOURS DE L'INVALIDITÉ ET AUX MODALITÉS D'EXAMEN DES RECOURS ADMINISTRATIFS PRÉALABLES OBLIGATOIRES

## CHAPITRE I<sup>er</sup> EXAMEN DU RECOURS

**Art. 1er.** – Le rapporteur général est assisté d'un rapporteur général adjoint qui peut être chargé, sous sa responsabilité, des missions mentionnées dans le présent arrêté.

**Art. 2.** – Les rapporteurs examinent les recours dans un esprit d'indépendance, de neutralité et d'impartialité.

**Art. 3.** – Lorsque le président de la commission de recours de l'invalidité donne son accord pour diligenter une nouvelle expertise médicale, les experts sont choisis parmi: – les médecins mentionnés à l'article R. 151-9 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre; dans ce cas, le médecin désigné ne doit pas s'être prononcé, lors de l'instruction médico-administrative de la demande de pension formulée par le requérant, sur son droit éventuel à pension; – les médecins inscrits sur les tableaux établis par chaque président de cour administrative d'appel et mentionnés à l'article R. 221-9 du code de justice administrative.

**Art. 4.** – L'examen du recours consiste à réunir les éléments de fait et de droit caractérisant le recours pour les présenter à la commission. Le rapporteur recueille les observations de l'autorité à l'origine de la décision, qui doivent lui parvenir dans un délai d'un mois à compter de sa saisine.

**Art. 5.** – Une fois l'étude achevée, le rapporteur transmet le dossier au rapporteur général qui vérifie si l'affaire est en état d'être présentée devant la commission. Le rapporteur général transmet le dossier au président de la commission pour inscription à l'ordre du jour.

## CHAPITRE II FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

**Art. 6.** – Le président arrête l'ordre du jour des séances et convoque les membres. Il préside les séances et organise les prises de parole.

**Art. 7.** – Le président appelle l'affaire devant la commission. Lorsque le demandeur a fait part de son souhait d'être auditionné par la commission et est présent le jour de l'audition, il justifie de son identité et, le cas échéant, de celle de la personne qui l'accompagne ou l'assiste en précisant si cette dernière souhaite également prendre la parole lors de l'audition. Lorsque le demandeur a fait part de son souhait d'être auditionné par la commission et n'est pas présent le jour de l'audition mais justifie d'un motif légitime, le président ajourne l'examen du recours et reporte l'audition à une date ultérieure. L'ajournement de l'examen du recours n'a pas pour effet de suspendre le délai à l'expiration duquel est réputée intervenir une décision implicite de rejet du recours administratif préalable obligatoire. Le président demande au rapporteur d'exposer l'objet du recours et les arguments de fait et de droit s'y rapportant. Le rapporteur général peut compléter l'analyse du dossier. Lorsque le demandeur a souhaité être auditionné, le président invite ce dernier à présenter ses observations. A l'issue de la prise de parole du demandeur,

le président invite la personne l'accompagnant à prendre la parole si le demandeur en a manifesté le souhait avant l'audition. Les membres de la commission peuvent, sous l'autorité du président, poser des questions au demandeur et, le cas échéant, à la personne l'accompagnant. A l'issue des échanges, le président donne la parole au demandeur en lui demandant s'il a d'ultimes précisions à apporter.

**Art. 8.** – Lorsque le président de la commission a décidé de recourir à une audition par visioconférence, les frais de transport du demandeur sont pris en charge pour le trajet entre son domicile et le lieu choisi pour la tenue de la visioconférence. Les frais de transport de l'accompagnateur du demandeur sont pris en charge dans les mêmes conditions que celui du demandeur: – lorsque le demandeur pensionné dispose de la carte d'invalidité prévue au premier alinéa de l'article D. 251-3 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre; – lorsque le demandeur pensionné bénéficie de la majoration tierce personne prévue à l'article L. 133-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre ou lorsque la décision prise sur son recours lui attribue le bénéfice de ces dispositions.

**Art. 9.** – Les délibérations des membres, qui ont lieu hors la présence du demandeur et, le cas échéant, de la personne l'accompagnant ou l'assistant, sont couvertes par le secret et ne font pas l'objet d'un procès-verbal. Le rapporteur général et les rapporteurs concernés peuvent assister aux délibérations. Au vu des observations écrites produites et compte tenu, le cas échéant, des déclarations orales du demandeur et des personnes entendues, le président fait voter les membres concernés. Si ces derniers estiment que les informations dont ils disposent doivent être complétées ou précisées, le président peut décider d'ajourner l'examen du recours. L'ajournement du recours n'a pas pour effet de suspendre le délai à l'expiration duquel est réputée intervenir une décision implicite de rejet du recours administratif préalable obligatoire. Un procès-verbal comportant la signature de chacun des membres ayant pris part au vote fait état du sens de la décision.

**Art. 10.** – Dans le cas d'un agrément total du recours ou d'un agrément partiel, la décision indique précisément quel est l'acte annulé en totalité ou en partie, quelles mesures complémentaires d'exécution doivent éventuellement être prises et quelles sont les autorités chargées de leur exécution.

## CHAPITRE III DISPOSITIONS FINALES

**Art. 11.** – Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2019.

**Art. 12.** – La ministre des armées, le ministre de l'action et des comptes publics et la secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

## JEAN BRÉCHIGNAC, CENTURION DES GUERRES D'INDOCHINE ET D'ALGÉRIE



Jean Bréchignac

En novembre 1946, le jeune capitaine Jean Bréchignac, ancien des Forces françaises libres, se trouve à la tête de la compagnie de commandement du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes, une unité métropolitaine des Bécots bleus alors en garnison à Sétif, en Algérie. Il brûle d'impatience de partir pour l'Indo-chine. Son bataillon s'embarque à Alger le 16 janvier 1947 pour arriver à

la mi-février. Tout de suite, les paras sont lancés dans la bataille. Sous les ordres du chef de bataillon de Vismes, ils participent au dégagement de Nam Dinh et au nettoyage de la région.

Aux mois de mai et de juin, Bréchignac commande en personne des opérations à Dao Su et à Xuân Dao. Puis c'est le saut sur Cao Bang, à la frontière chinoise. Quelques mois plus tard, les Bécots bleus reviennent à Lang Son, sur la terrible RC 4 ? Quand, au mois de mai 1948, le capitaine Bréchignac termine son premier séjour, il fait partie à jamais de ces « centurions » envoûtés par l'Extrême-Orient.

Jean Bréchignac revient en Indochine à la fin de l'année 1952, comme commandant du 2<sup>ème</sup> bataillon de ce même 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs parachutistes « qui maintient l'existence parmi les bataillons parachutistes coloniaux et Légion d'Indochine d'une unité d'infanterie métropolitaines aéroportée ». L'unité sera dirigée sur Na Sam et lancera des reconnaissances profondes dans les vallées avoisinantes. Au mois de mai 1948 a lieu le regroupement dans la plaine des Jarres. Les opérations vont se succéder, de plus en plus rudes. Les paras sont appelés dans toutes les régions où la situation devient critique.

Après des mois exténuants, les hommes du 2<sup>ème</sup> bataillon du 1<sup>er</sup> RCP sautent sur Diên Biên Phu encerclé dans les premiers jours d'avril 1954. Avec Bréchignac, ils sont plus de six cents « paras métrés » à tomber ainsi au cœur même de la bataille, dans laquelle leur bataillon va être anéanti. La pression ennemie est telle qu'on ne peut larguer qu'une centaine d'hommes par nuit. Le commandant Bréchignac laisse son pantalon dans les barbelés, mais il parvient à regrouper peu à peu son unité.

Dès leur arrivée au sol les hommes du 1<sup>er</sup> RCP traversent le camp retranché pour rejoindre leurs positions sur « Eliane 10 » et « Dominique 3 ». Leur tenue de combat camouflée est bien tirée ; leurs armes luisent de propreté. Ils ont la même démarche que leur chef, à la silhouette trapue : un pas un peu lourd, allongé, économique. Ils répandent en passant une tranquille assurance.

Rapidement, il vont découvrir des milliers de cadavres ennemis devant leur tranchées. Bréchignac reçoit le

secteur dit des Cinq-Collines.

Ses paras du 1<sup>er</sup> RCP « troupes fraîches », vont vite fondre dans la bataille. Les compagnies se réduisent bien vite à quelques dizaines d'hommes commandés par des sous-lieutenants. Les positions sont submergées les unes après les autres. Et, pire encore que l'enfer du combat, ce sera l'enfer de la captivité.



Colonel Jean Bréchignac

Bréchignac parvient à survivre, mais il en sera marqué à jamais. Il se jure de ne plus perdre de guerre..... Quand le conflit éclate en Algérie, promu lieutenant-colonel, Jean Bréchignac va commander une unité prestigieuse, toujours de « paras métrés », le 9<sup>ème</sup> régiment de chasseurs parachutistes, où il succède, en août 1958, à un chef légendaire, le colonel Buchoud. Dans cette unité, les cadres, professionnels du baroud, font équipe avec les appelés du contingent, qui forment l'essentiel de la troupe et qui seront bien vite aussi résolus et enthousiastes qu'eux. Bréchignac restera à leur tête jusqu'en août 1960. Deux années fertiles en dures opérations et en problèmes politiques.

Le 9<sup>ème</sup> RCP stationne à Souk Ahras, non loin de la frontière tunisienne, et devient une des principales unités d'intervention du Constantinois. Quand la « semaine des barricades », en janvier 1960, arrache les paras au djebel pour leur faire maintenir l'ordre à Alger, Bréchignac est furieux contre les civils. Il y a de la marge entre s'avouer un partisan résolu de l'Algérie française et approuver les pieds-noirs insurgés. « On faisait la guerre et vous nous empêchez de la faire » dit-il avec vivacité aux hommes des UT (les unités territoriales) barricadées dans le réduit des facultés. Cette réaction alors légaliste ne l'empêchera pas, devenu chef d'état-major de la 25<sup>ème</sup> division parachutiste, de participer au putsch des généraux au mois d'avril 1961 et de se retrouver à la prison de la Santé. Condamné à deux ans de prison avec sursis, celui qui a été un des plus brillants officiers parachutistes (treize fois cité au combat) sera radié de l'armée.

*Extrait des pages historiques : SC*

*Source - LA VOIX DU CHEMINOT ANCIEN COMBATTANT  
N°493 - Septembre 2019*



## DIMITRI AMILAKVARI LE PRINCE GÉORGIEN, HÉROS DE BIR HAKEIM



*Dimitri Amilakvari  
Prince Géorgien*

Lors de l'expédition de Narvik, la 8<sup>ème</sup> compagnie d'appui de la 13<sup>ème</sup> demi-brigade de la Légion étrangère, en provenance de la maison mère de Sidi-Bel-Abbés, est commandée par un authentique prince géorgien, dont la famille a fui le régime bolchevique et l'impérialisme russe. Ce Caucasiens à la stature de colosse se nomme Dimitri Amilakvari et il a choisi de servir sous la grenade à sept flammes de la Légion.

Sous ses ordres, des Allemands, des Hongrois et des Espagnols participent avec fougue à la lutte antifasciste. Leurs petits canons de 57 ont fait un rude travail dans ce glacial paysage norvégien, où les Alliés remporteront la seule victoire de 1940. Regroupés en Angleterre ; beaucoup de légionnaires du 2<sup>ème</sup> bataillon de la 13<sup>ème</sup> demi-brigade décident de poursuivre la lutte et de rallier la France libre, à la suite de chefs qui, comme Dimitri Amilakvari, ont fait le choix décisif.

Le 1<sup>er</sup> juillet 1940, ils sont 900 légionnaires rassemblés à Londres pour former une nouvelle unité. Ces volontaires subiront un échec devant Dakar, mais parviendront à s'emparer de Libreville. Puis, ce sera la campagne d'Erythrée contre les Italiens et celle de Syrie contre les Français de Vichy.

Promu lieutenant-colonel, le prince Amilakvari commande maintenant la 13<sup>ème</sup> demi-brigade de la Légion dont deux bataillons sont intégrés dans la 1<sup>ère</sup> division française libre du général Koenig. Dans Bir-Hakeim encerclé, les légionnaires se montreront les plus résolus au combat.

Ce siège, qui va durer dix jours, fera d'Amilakvari le héros de Bir-Hakeim. Il réussira à sortir ses hommes du piège mortel et à les conduire jusqu'à la frontière égyptienne. Mais l'heure de la revanche sonnera aux côtés de la célèbre 7<sup>ème</sup> division blindée britannique de Montgomery. La 13<sup>ème</sup> demi-brigade repart vers l'ouest et participe à la dure bataille l'Ed-Himmeimat. Le 24 octobre 1942, son chef sera foudroyé par un éclat d'obus en pleine tempe.

Ainsi disparaît un des plus prestigieux officiers de la Légion étrangère, à la veille de la bataille décisive d'El-Alamein. Compagnon de la Libération, le lieutenant-colonel prince Amilakvari est inhumé dans les sables du désert, entouré de ses légionnaires, qui le suivaient avec « honneur et fidélité ».

*Rappel: Il y a 77 ans Bir-Hakeim était la première grande victoire des forces françaises libres. Ne pas l'oublier . SC*

*Extrait des textes historiques*

*Source - LA VOIX DU CHEMINOT ANCIEN COMBATTANT  
N°493 - Septembre 2019*

**Merci à Claude Sery**



*1942 Après Bir Hakeim remise de décorations par le Général De Gaulle à Koenig, Amilakvari et De Sairigné . DR*

**En ce jour de commémoration nationale de l'armistice du 11 novembre 1918, un hommage particulier vient d'être rendu, à Paris, par le président de la République aux morts de « la quatrième génération du feu ». Cette expression désigne, après celles des deux guerres mondiales et de la guerre d'Algérie, les victimes des opérations extérieures au territoire national ces cinquante dernières années (OPEX).**

On ne peut que souscrire à cette marque de reconnaissance nationale et s'y associer par la présence ou la pensée, et par la prière. Tout en s'interrogeant sur le sens de la monumentale sculpture de bronze inaugurée, ce jour, dans le parc public André-Citroën, qui représente six soldats portant un cercueil invisible.

Car son sculpteur, Stéphane Vigny, Belge réputé iconoclaste, a expliqué que « matérialiser le cercueil par le vide est la meilleure forme symbolique pour rendre hommage à nos soldats disparus ». CQFD. Or, quel que soit le talent de l'artiste, est-ce à lui de fixer le sens qu'on veut donner à la mémoire de soldats qui ont risqué volontairement leur vie physique pour défendre les valeurs suprêmes de leur patrie ? Son rôle ne devrait-il pas être de « mettre en sculpture » le sens que veulent y mettre les commanditaires et les militaires, premiers concernés avec leurs proches, selon des critères qui expriment ce concept inconnu du sculpteur ? Que stipulait le cahier des charges de l'appel d'offres et qui est au service de qui : l'artiste à celui de son commanditaire ou le commanditaire à celui de l'inspiration, voire du caprice de l'artiste, quand bien même le projet ne conviendrait pas ?

On sent bien la crainte politiquement correcte de représenter matériellement un cercueil dont on aurait pu reprocher l'évocation d'une religion plutôt qu'une autre ; une occasion de plus d'effacer progressivement les racines chrétiennes de la France auxquelles les autres communautés et confessions sont naturellement invitées à se lier, avec respect, sans se renier. Le mémorial américain d'Arlington, près du Cimetière militaire national, figure au moins le sens du sacrifice suprême par un drapeau national soutenu par les soldats morts au combat, pour la défense de leur pays, depuis 1775.

À Paris, aujourd'hui, c'est le vide qui est mis en valeur. Le vide imposé par l'absence douloureuse des défunts, mais un vide réducteur qui occulte le sens originel et final donné au sacrifice consenti. À la différence de la tombe, réelle, du Soldat inconnu installée sous l'Arc de Triomphe, qui représente la communauté anonyme car transcendée des morts, ici, le cercueil est virtuel alors qu'un mur physique en recense et personnalise les 549 victimes à ce jour. L'émotion prend le pas pour faire diversion de l'essentiel, à une époque qui rejette toute évocation de la mort – laquelle pose la question embarrassante de l'au-delà.

Car cette « symbolique du vide » érigée en idéologie, chère à l'artiste dont les convictions personnelles nous



intéressent peu, ainsi qu'à Emmanuel Macron, sculpteur de vent inspiré qui voit dans le proche mort « un absent éternel » plutôt qu'« un présent éternel » qu'on rejoindra de toute façon sous peu, ne reflète pas le sens de l'engagement ultime des soldats français, qui ne sont pas des mercenaires insensibles à une cause ; pas plus qu'elle ne reflète le sentiment profond que connaît tout soldat face au danger de mort.

Même la physique sait que le vide ne l'est pas réellement, n'est pas le néant. Si la question de l'au-delà s'impose naturellement aux croyants dans les circonstances extrêmes, on voit d'ailleurs de nombreux agnostiques et athées faire le « pari de Pascal » à l'approche du moment ultime.

Et ce n'est pas l'appel du vide qui motive les soldats à risquer leur vie, mais le service d'une cause qui dépasse l'individu et le transcende. On y risque autant sa mort que sa vie.

© Copyright 2019 Boulevard Voltaire



*Pas qu'une sculpture, un mur.....!*



Depuis son démarrage opérationnel en début 2014, l'association Ad Augusta accompagne vers la reconstruction puis la réinsertion des militaires atteints de traumatismes psychiques liés aux opérations. Ad Augusta, association loi 1901 non institutionnelle est reconnue par le Service de Santé des Armées. Une convention de partenariat a été signée en 2015 avec la Cellule d'Aide aux Blessés de la Marine Nationale sous le contrôle de l'amiral Christophe Prazuck.

**Le programme comprend une prise en charge individualisée, une remise en mouvement physique et psychique suivies d'un accompagnement dans la durée orienté vers un nouveau projet de vie.**

Du fait du caractère atypique et du développement imprévisible de ces blessures psychiques, cet accompagnement s'effectue à l'initiative et sous le contrôle des services psychiatriques de hôpitaux des armées. (soins médicaux de réadaptation) et pour une durée très variable selon les blessés

Il se concrétise au départ par une remobilisation de chaque être réalisée grâce à des exercices collectifs successifs qui ne nécessitent que des moyens techniques simples et peu onéreux. ( durée une semaine dans un cadre non anxiogène.)

Il se poursuit dans la quasi-totalité des cas par une succession de rencontres collectives durant lesquelles est défini pour chaque blessé un nouveau projet de vie personnel structurant et adapté pour assurer sa réintégration progressive dans son environnement familial, social et enfin professionnel. Cette phase exige un suivi personnalisé et durable qui va pour certains d'entre eux très au-delà du seuil de la réintégration professionnelle (1 à 5 ans).

### **La blessure psychique post-traumatique**

Avant l'impact d'un traumatisme psychique, un militaire est généralement une personne en bonne santé physique et mentale qui à un moment précis de son parcours professionnel est éjectée brutalement et par surprise de sa trajectoire de vie initiale :

- soit par un événement cruel et stupéfiant qui a fait irruption par effraction dans son action du moment et qui désintègre voire néantise son psychisme.
- soit par une succession répétée de micro-traumatismes psychiques qui l'ont conduite in fine à un épuisement psychique.

L'apparition des symptômes (hypervigilance, évitement, réminiscences, reviviscences, errance, violence) peut se déclarer bien plus tard après l'événement déclenchant qui peut ne pas avoir été identifié ou soupçonné juste après l'impact.

Dans les deux cas, cette personne a besoin de l'aide répétée d'un médecin spécialiste qui la traite par une médication adaptée doublée d'un processus de dissociation



*Une traversée de la Manche en voilier pour se retrouver.*

traumatique. (soins médicaux de réadaptation)

A la demande des médecins, Ad Augusta va alors l'aider à s'éloigner du traumatisme en la ramenant progressivement sur sa trajectoire de vie initiale par une action complémentaire d'accompagnement, grâce à une confiance progressivement partagée.

La mobilisation de ces personnes autour d'exercices collectifs successifs, en ambiance bienveillante et apaisante va générer un début de stabilisation par une reprise de confiance en soi et en les autres. La remise en mouvement prend corps du fait que leur engagement prend du sens et que la transposition de l'exercice est immédiatement et symétriquement faite à leur propre vie à l'issue.

### **Une dynamique issue d'une méthode empirique testée in situ sous contrôle médical**

Partout où la France engage ses forces armées, des militaires reviennent blessés, physiquement ou psychologiquement. Par devoir de reconnaissance pour ces hommes et ces femmes qui ont servi la nation, l'association Ad Augusta propose, une fois reconnu le traumatisme psychique, un parcours de revalorisation de leurs potentiels en même temps qu'un accompagnement en vue d'une réinsertion sociale puis professionnelle au sein de l'institution ou dans le privé.

Ad Augusta est l'émanation d'une volonté affirmée d'être au service de soldats de tous grades et de toutes armées, souvent désocialisés, ayant vécu un événement traumatique, quelles qu'en soient les circonstances et l'ancienneté.

N'étant ni médecins, ni psychiatres ou psychologues, nous intervenons toujours à la demande de ces derniers, en lien avec les cellules d'aide aux blessés des différentes armées. Notre accompagnement adapté et personnalisé se situe entre la prise en charge médicale et la réinsertion proprement dite, conduite par les services de reconversion des armées. Les médecins nomment cette étape intermédiaire « le créneau orphelin entre leur cabinet et

le seuil des organismes de réinsertion » e.n quelque sorte une action de réhabilitation psycho sociale

Ces personnes à l'âme disloquée comparent parfois l'association à un milieu bienveillant où leur est tendu un fil d'Ariane qui les guide hors de leur « nuit pesante ». Toutes celles qui y rentrent ne s'y sentent ni jugées, ni obligées d'intégrer une dynamique de travail. C'est par une démarche volontaire qu'elles se remettent en mouvement progressivement en observant, posant des questions. Elles s'imprègnent progressivement de l'état d'esprit fraternel et bienveillant de ce nouvel entourage et s'aperçoivent, ainsi, que cette détresse qui les ronge, d'autres la vivent aussi. Naît ainsi l'en-vie d'aller plus loin ensemble dans cette communauté de héros en détresse.

Pour aider ces blessés à identifier dans le temps de nouveaux repères nécessaires à la définition de leur projet de vie, Ad Augusta, en lien avec l'Institution militaire et le Service de Santé des Armées, va leur permettre d'évoluer dans des environnements choisis pour leur caractère apaisant notamment la mer et la campagne. Commence alors un travail individualisé, destiné à les préparer à intégrer d'abord un stage de formation initiale, étape indispensable avant d'intégrer des projets associatifs adaptés.



*La restauration d'un canon au mémorial de Verdun*

### **Bilan d'expériences de 5 ans**

Il convient donc d'identifier dans chacune des activités, la possibilité de placer des blessés dans des conditions particulières de travail, afin de créer une remise en mouvement. Et surtout, quand ce mouvement prend racine, trouver les artifices permettant d'en maintenir une progression dynamique. Ainsi, toutes les activités sont depuis bien longtemps interconnectées et la planification annuelle est faite pour placer chaque blessé sur une trajectoire pré-identifiée. C'est pour cela qu'il faut dans la mesure du possible s'en tenir à ce qui a été établi initialement. Lorsque nous décidons de changer de trajectoire, il y a automatiquement une inertie à accepter pour changer d'orientation.

Notre ambition pour l'association dépasse la simple volonté d'accompagner des blessés dans la durée, mais bien de les inscrire dans un parcours motivé au travers duquel ils devraient franchir des marches les conduisant vers une véritable autonomie retrouvée.

Concernant l'action que nous avons conduite en Angleterre en 2017 et à Verdun en 2018, on a vu une véritable catharsis se produire.

Le projet de restauration du canon à Verdun a placé des blessés dans un environnement historique d'une intensité hors du commun.

Le choix de ces activités est particulièrement délicat pour atteindre un résultat concret et en phase avec leur degré de stabilisation du moment.

Après la formation initiale, la difficulté réside à les maintenir dans ce mouvement, sachant que généralement, dans les premiers temps de la prise en charge, ils tendent, au bout de 15 jours/un mois, à glisser à nouveau vers leur état initial. Cette pente doit être surveillée, chose que nous arrivons à faire de mieux en mieux grâce à la vigilance de tous créée par le réseau. (Messenger, What'sapp, FB... etc....)

Que dire au sujet du profil des blessés ? L'événement traumatique les plonge progressivement vers une désocialisation et une ritualisation de leur quotidien qui leur fait perdre toute autonomie par peur de l'imprévu. Ils sont la plupart du temps atteints par des troubles de l'humeur visibles venant jusqu'à dégrader leur relation avec leurs proches. Bon nombre d'entre eux ont perdu confiance envers les autres (notamment dans l'Institution) doublée d'une perte d'estime d'eux-mêmes. Leur désocialisation s'accompagne souvent de soucis financiers avec l'incapacité de pouvoir gérer leur propre situation. La moindre formalité administrative peut leur apparaître comme une montagne à gravir. Ils n'arrivent souvent plus à se projeter dans un avenir même proche et tendent à ( sur ) vivre au jour le jour. Le plus incapacitant pour eux reste le fait que cette blessure psychique se traduise par la succession de phases d'effondrement liées la plupart du temps et de manière cyclique à la résurgence de l'événement traumatique. ( images, date anniversaire ....)

Il s'agit donc de réussir à les faire passer du stade de l'observation, à une phase de participation puis d'implication dans ce projet collectif porteur de sens, dans un laps de temps le plus court possible. Là réside la clé de l'autonomie pour une possible reconstruction.

Pour contrebalancer la dynamique mortifère dans laquelle certains blessés sont inscrits, il est donc nécessaire de dépasser la notion du bien-être pour intégrer à la fois cette question du sens et de l'ouverture du nouveau champ des possibles.

Exemple d'implication dans un projet : la construction d'un hangar pour l'association. Ils ne sont pas venus pour simplement construire une zone de stockage pour nos matériels. L'effet de levier a résidé dans l'œuvre collective pour améliorer leur « maison des blessés ». C'est bien ce ressort qui a mobilisé chacun au niveau où il se situait. L'un a pris entièrement la charge du projet, l'autre est venu avec le sentiment d'être utile en apportant son aide à la construction, et le dernier pouvant pour la première fois être responsabilisé au travers de l'appui logistique qu'il pouvait fournir.



## LE SOUTIEN AUX ANCIENS COMBATTANTS ET À LA POLITIQUE DE MÉMOIRE CONSEIL DES MINISTRES DU 13 NOVEMBRE

La ministre des armées et la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées ont présenté une communication portant sur le soutien aux anciens combattants et à la politique de mémoire.

En ce qui concerne la mémoire, l'année 2019 a été consacrée aux commémorations du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération du territoire, en hommage aux forces alliées, aux armées françaises et à la Résistance. Attendu depuis longtemps, le monument aux morts pour la France en opérations extérieures témoigne de la reconnaissance de la Nation et de la filiation entre cette génération et ses glorieux aînés.

La transmission de cette mémoire à la jeunesse sera renforcée par le service national universel. En effet, un module dédié à la mémoire combattante sera dispensé au cours de la journée défense/mémoire organisée par le ministère des armées pendant la période de cohésion obligatoire. Des missions d'intérêt général consacrées à la mémoire seront également proposées aux jeunes volontaires.

Deux jours après la commémoration du 11 novembre et l'inauguration, par le Président de la République, du monument aux morts pour la France en opérations extérieures, le Gouvernement rappelle ainsi son attachement au monde combattant et à la mémoire combattante.

Regroupant plus de deux millions de personnes, le monde combattant est structuré en associations anciennes et actives qui s'appuient majoritairement sur les anciens combattants de la guerre d'Algérie et des conflits antérieurs, mais aussi, de plus en plus, sur les 210 000 militaires ayant participé aux opérations extérieures.

Depuis sa nomination, le Gouvernement s'engage pour les anciens combattants. Son action repose sur trois principes : écouter, protéger, adapter.

Chaque année, de façon inédite, la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées organise un temps de concertation avec les grandes associations sur toutes les questions qu'elles souhaitent voir traitées.

Tous les droits des anciens combattants ont été maintenus et des iniquités ont été corrigées. Le Gouvernement a ainsi

attribué la carte du combattant aux militaires présents en Algérie entre juillet 1962 et juillet 1964 : 35 000 cartes seront attribuées d'ici la fin de l'année.

Plusieurs mesures ont été prises au profit des personnes vulnérables. Une augmentation de la pension militaire d'invalidité des conjoints survivants de grands invalides de guerre ayant passé auprès d'eux plus de dix ans de soins constants est prévue au projet de loi de finances pour 2020. Les crédits d'action sociale ont été maintenus à leur niveau depuis plusieurs années en dépit de la diminution du nombre de ressortissants et permettent d'aider les veuves d'anciens combattants les plus démunies. L'allocation de reconnaissance des anciens harkis a été portée à 4 109 euros annuels et un fonds de solidarité au profit de leurs enfants en difficulté a été mis en place.

Les démarches des anciens combattants (demandes de cartes et titres, demandes de pensions militaires d'invalidité) sont facilitées grâce à la dématérialisation, tout en maintenant intégralement le réseau départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants. La création du pôle national de réhabilitation post-traumatique de l'Institution nationale des invalides a débuté. Plus globalement, le parcours des blessés, leur suivi médical et le soutien à leur insertion professionnelle ont été renforcés.

En ce qui concerne la mémoire, l'année 2019 a été consacrée aux commémorations du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération du territoire, en hommage aux forces alliées, aux armées françaises et à la Résistance. Attendu depuis longtemps, le monument aux morts pour la France en opérations extérieures témoigne de la reconnaissance de la Nation et de la filiation entre cette génération et ses glorieux aînés.

La transmission de cette mémoire à la jeunesse sera renforcée par le service national universel. En effet, un module dédié à la mémoire combattante sera dispensé au cours de la journée défense/mémoire organisée par le ministère des armées pendant la période de cohésion obligatoire. Des missions d'intérêt général consacrées à la mémoire seront également proposées aux jeunes volontaires.

## BATACLAN

Quatre ans après les attentats du 13 novembre 2015, les élus du Conseil de Paris ont voté mardi à l'unanimité en faveur de la création d'un jardin du souvenir en hommage aux 130 victimes. Le lieu mémoriel reste à définir.



### **Article 1**

Le commandement de l'espace est un organisme à vocation interarmées.

Il est commandé par un officier général qui prend le titre de commandant de l'espace. Il dispose d'un adjoint, officier général, qui le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

Le commandant de l'espace reçoit des directives fonctionnelles du chef d'état-major des armées. Le chef d'état-major de l'armée de l'air en exerce le commandement organique.

### **Article 2**

Le commandement de l'espace participe, au profit du chef d'état-major des armées, à l'élaboration de la politique spatiale militaire et est chargé de sa mise en œuvre.

A ce titre, le commandement de l'espace est chargé, en fonction des directives qu'il reçoit du chef d'état-major des armées :

1° De recueillir les besoins des armées en matière de capacités spatiales de défense et de proposer au chef d'état-major des armées les arbitrages dans ce domaine ;

2° De proposer au chef d'état-major des armées l'expression de besoin des armées en capacités de maîtrise de l'espace ;

3° De contribuer à la mise en œuvre de la stratégie d'acquisition des capacités spatiales de défense ;

4° De participer à l'élaboration et à la conduite des coopérations européennes et internationales dans le domaine spatial de défense ;

5° De conseiller le chef d'état-major des armées et les organismes des armées en leur apportant son expertise sur les questions spatiales militaires. A cet égard, il contribue au respect par l'Etat français de ses engagements internationaux dans le domaine spatial ;

6° D'apporter son concours à l'ensemble des organismes du ministère de la défense ou, pour l'exercice des missions d'intérêt général nécessitant son intervention, au profit d'organismes extérieurs au ministère ;

7° De contribuer, dans le domaine de la maîtrise des armements, à la préservation des intérêts de la défense en matière de capacités spatiales de défense et de liberté d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique ;

8° De participer à la maîtrise de l'environnement spatial.

### **Article 3**

Le commandement de l'espace met en œuvre des mesures concourant à la préservation de la liberté d'accès et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. A ce titre, il :

1° Contribue aux travaux d'élaboration des plans d'opérations spatiales militaires conduits par l'état-major des armées ;

2° Est responsable de l'établissement de la connaissance de la situation spatiale. Dans ce cadre, il rend compte au chef d'état-

major des armées de l'état des moyens contribuant à cette mission ;

3° Concourt à la diffusion de l'alerte aux populations en cas de danger spatial inopiné ;

4° Exerce le contrôle opérationnel des plateformes spatiales militaires et des capacités militaires concourant aux mesures de préservation de la liberté d'accès et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Dans le domaine de l'appui spatial aux opérations, il exerce cette responsabilité dans le cadre des orientations qui lui sont fixées par les autorités militaires responsables de la mise en œuvre des charges utiles. Il peut coordonner l'emploi de moyens civils dans le cadre des opérations spatiales militaires ;

5° Met en œuvre le centre de commandement et de contrôle des opérations spatiales, capacité permanente de commandement et de contrôle des opérations spatiales menées dans un cadre national, interallié ou international, sur lequel il a autorité.

### **Article 4**

Le commandement de l'espace :

1° Est responsable de la mise en œuvre des contrats opérationnels « espace » qui lui sont confiés ;

2° Est responsable de la mise en condition opérationnelle des unités et formations du commandement de l'espace ;

3° Est associé aux travaux relatifs à la doctrine d'emploi des capacités spatiales de défense et anime le processus de retour d'expérience dans le domaine spatial ;

4° Est chargé dans son domaine de compétence de l'application de la politique définie par l'état-major de l'armée de l'air en matière de maîtrise des risques.

### **Article 5**

Le commandement de l'espace comprend :

1° Un niveau de direction, chargé d'assurer la contribution à l'élaboration de la politique spatiale militaire et d'exercer le commandement organique dans les domaines de sa compétence ;

2° La brigade aérienne des opérations spatiales, qui comprend le centre de commandement et de contrôle des opérations spatiales ainsi que des unités spécialisées et centres experts concourant à l'établissement de la situation spatiale et à la préservation de la liberté d'accès et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

### **Article 9**

Le chef d'état-major des armées et le chef d'état-major de l'armée de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 septembre 2019.

Florence Parly

**FNBMIG Siège social : 10, rue de Lancry, 75010 PARIS**

**Tél. : 01 42 08 39 40 - Fax : 01 53 19 18 85**

**Mail : [federation.bmig@gmail.com](mailto:federation.bmig@gmail.com) - <http://federation-bmig.com>**

**Commission Paritaire N° 0519 A 06890 - ISSN 1951-6479**

**Directeur de la publication : A. J. MERCORELLI - Abonnement dans la cotisation annuelle nea'graphic - 275, rue Pierre et Marie Curie - 73490 La Ravoire**

**Photos : collectif BMIG, JM Noss, AM Ciulkiewicz, G. Biral, O.Taché, L.Hodoul, A.J Mercorelli.**